

Sujet : [INTERNET] Enquête publique aire de grand passage de gens du voyage sur la commune de La Jarne

De : jeanmichel sanchez <jeanmichelsanchez@sfr.fr>

Date : 08/03/2024 16:20

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

^Bonjour,

Nous sommes mon épouse et moi même sommes opposés à la réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de La Jarne pour les raisons suivantes:

- Nous sommes dans un état laïque, à ce titre la séparation de l'état et des organisations religieuses implique que le contribuable n'a pas à financer des rassemblements religieux quels qu'ils soient, les rassemblements que nous rencontrons le plus souvent sur la commune sont de caractère évangéliste. Accepter ceci c'est la porte ouverte à d'autres groupes "religieux".

- Ce projet entrainera à terme des nuisances en matière d'hygiène, de pollution des sols et de risques accidentogènes en rapport avec la RD 202 de La Jarne à Angoulins sur Mer.

- Il y a une disproportion au regard du nombre d'habitants de la commune et le nombre de familles pouvant venir en période estivale (200 caravanes soit environ 800 personnes, si on compte 4 personnes par caravane et autant de voitures et fourgons) .

- La Jarne n'est pas une commune concernée par l'obligation de fournir un aire de grand passage - de 5000 habitants, même si la solidarité avec la CDA joue.

- Le coût financier important 1 429 500 € mériterait davantage d'être utilisé dans la réalisation de pistes cyclables dignes de ce nom (liaisons La Jarne-Angoulins, La Jarne-St Rogatien et réfection de La Jarne-Aytré), sans compter les accès au Centre hippique et au parcours aventure qui sont très fréquentés et très dégradés .

- Il ne faut oublier non plus le risque de dépréciation sur l'immobilier que cette installation risquerait d'entraîner sur la commune, ni la réduction supplémentaire de terres agricoles.

Pour toutes ces raisons, nous sommes opposés à ce projet.

Monsieur et Madame SANCHEZ résidents de La Jarne.